

Thibaut de SAINT SERVIN et Laetitia LENCIONE



CURRICULUM VITAE

Laetitia LENCIONE

39 ans, deux enfants
Associée Cabinet Avi Bitton (dominante droit du travail côté salariés)
Prestation de serment en 2011
Master 2 Droit des Affaires - Contentieux des Affaires 2009
Trésorière du MAC
Intervenante à l'IEJ de Paris V

Thibaut de SAINT SERVIN

47 ans, marié, 3 enfants
Associé Gérant SCP Saint Sernin (droit du travail, côté salariés)
Prestation de serment en 2003
Master 1 Droit des Affaires, Paris V, 2000, Essec, 1998
Membre du Golf Club du Palais
Enseignant à l'Essec et Secrétaire Général de la Fondation Essec

Le Manifeste des Avocats Collaborateurs (MAC – retrouvez-nous sur www.notremanifeste.com), fondé par Avi BITTON, est un syndicat qui a pour objet la défense des intérêts des avocats (collaborateurs ou en installation) ainsi que de tous les avocats face à leurs Ordres.

1/ Pour les avocats collaborateurs : rééquilibrer le contrat de collaboration

Voici nos propositions :

a) Une assurance perte de collaboration

La réforme la plus urgente est la mise en place d'une assurance perte de collaboration.

L'Ordre devrait souscrire une assurance collective pour garantir des allocations au collaborateur dont le contrat est rompu.

Cette assurance privée s'inspirerait du modèle de l'assurance chômage publique (d'ancienneté, période d'indemnisation...). Elle serait financée par les cotisations prélevées par l'Ordre (sans augmentation des cotisations).

b) Discrimination/harcèlement

Il s'agit d'une préoccupation majeure des collaborateurs, et c'est inquiétant, car cela veut dire qu'il y a beaucoup à faire, alors que nous devrions nous montrer exemplaires en la matière.

C'est notre ADN et notre quotidien : nous exerçons

dans le domaine du droit du travail, quasi exclusivement côté salariés.

Nous souhaitons que l'enquête déontologique prévue par nos dispositions ordinales soit aménagée sur ces questions spécifiques, afin que la « peur change de camp » ; les textes existent déjà, il suffit de les faire appliquer.

2/ Pour l'ensemble des avocats du Barreau de Paris : vigilance face à certaines décisions ordinales

Le MAC s'est forgé une réputation d'opposition aux décisions ordinales qui lui paraissent abusives ou injustes.

Le MAC est notamment à l'origine des recours contre les comptes de l'Ordre 2012, définitivement invalidés par la justice (jusque devant la Cour de Cassation) pour défaut de transparence à propos des 5 millions d'euros versés à des confrères dont l'identité et la nature des missions étaient abusivement tenues secrètes, sous prétexte de confidentialité.

Grâce à nos recours, l'Ordre a modifié ses pratiques pour plus de transparence.

Nous voulons poursuivre nos actions pour plus de démocratie ordinale et de transparence financière, et aussi être des garde-fous, pour nos Confrères, au sein de l'Ordre.

Si nous sommes élus, vous pouvez compter sur nous pour vous représenter de manière libre et indépendante.